

FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 62.914.302, un actif net de D : 62.533.413 et un bénéfice de D : 1.511.188.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS », au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP BIAT Epargne Actions » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne

Tunis, le 28 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	61 902 988	64 263 138
Actions et droits rattachés		53 345 013	53 171 219
Obligations et valeurs assimilées		8 557 976	11 091 918
Placements monétaires et disponibilités		904 365	317 704
Disponibilités		904 365	317 704
Créances d'exploitation	5	106 948	1 061 154
TOTAL ACTIF		62 914 302	65 641 996
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	91 888	94 108
Autres créditeurs divers	7	289 001	741 438
TOTAL PASSIF		380 889	835 546
ACTIF NET			
Capital	8	60 507 993	62 879 485
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		469	417
Sommes distribuables de l'exercice		2 024 951	1 926 548
ACTIF NET		62 533 413	64 806 451
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		62 914 302	65 641 996

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> 2022	<i>Année</i> 2021
Revenus du portefeuille-titres	9	3 042 407	3 424 191
Dividendes		2 485 766	2 747 543
Revenus des obligations et valeurs assimilées		556 641	676 648
Revenus des placements monétaires	11	0	0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 042 407	3 424 191
Charges de gestion des placements	10	(947 259)	(1 095 623)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 095 148	2 328 568
Autres charges	11	(80 189)	(91 689)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 014 959	2 236 879
Régularisation du résultat d'exploitation		9 992	(310 331)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 024 951	1 926 548
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(9 992)	310 331
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(184 421)	5 216 473
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		(221 401)	(1 132 639)
Frais de négociation de titres		(97 948)	(52 934)
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 511 188	6 267 779

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2022	Année 2021*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 511 188</u>	<u>6 267 779</u>
Résultat d'exploitation	2 014 959	2 236 879
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(184 421)	5 216 473
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(221 401)	(1 132 639)
Frais de négociation de titres	(97 948)	(52 934)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(1 815 214)</u>	<u>(497 128)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(1 969 013)</u>	<u>(11 233 906)</u>
Souscriptions		
- Capital	24 572 639	11 653 325
- Régularisation des sommes non distribuables	(672 130)	412 606
- Régularisation des sommes distribuables	669 358	145 146
Rachats		
- Capital	(26 354 016)	(22 077 699)
- Régularisation des sommes non distribuables	585 785	(908 791)
- Régularisation des sommes distribuables	(770 649)	(458 493)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(2 273 038)</u>	<u>(5 463 255)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	64 806 451	70 269 705
En fin de l'exercice	62 533 413	64 806 451
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	424 991	499 644
En fin de l'exercice	412 951	424 991
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>151,431</u>	<u>152,489</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>2,28%</u>	<u>9,14%</u>

* Retraité pour les besoins de comparaison

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP BIAT Epargne Actions » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la « BIAT » et la société « BIAT Asset Management » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 04 Juillet 2006.

Le fonds a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie a été fixée initialement à 7 ans puis prorogée à 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Janvier 2007.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP BIAT Epargne Actions » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la « BIAT ». Le gestionnaire étant « Tunisie Valeurs Asset Management ». Ex « BIAT asset management »

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 61.902.988 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Actions & droits rattachés		51 754 662	53 345 013	85,31%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	13 707	83 339	84 983	0,14%
TNMSXIDXJE02	ASSURANCE MAGHREBIA VIE NS 22	27 414	166 677	166 677	0,27%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	43 900	1 489 375	1 623 115	2,60%
TN0001800457	BIAT	56 900	3 082 065	5 024 725	8,04%
TN0007550015	CITY CARS	46 500	602 593	497 550	0,80%
TN0007670011	DELICE HOLDING	175 900	2 585 895	2 261 195	3,62%
TN0007570013	EURO-CYCLES	115 888	2 716 224	2 945 757	4,71%
TN0007510019	LAND'OR	108 687	901 394	653 318	1,04%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	502 864	4 456 703	3 485 350	5,57%
TN0005700018	POULINA G H	388 491	4 121 721	3 410 951	5,45%
TN0007610017	SAH LILAS	563 007	5 085 733	5 113 793	8,18%
TN0007740038	SAM	53 956	168 091	151 940	0,24%
TN0001100254	SFBT	262 911	4 014 660	3 539 834	5,66%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	89 547	2 229 464	2 160 500	3,45%
TN0007630015	SOTIPAPIER	535 231	3 253 950	3 420 126	5,47%
TN0006560015	SOTUVER	430 000	2 213 692	3 740 570	5,98%
TN0006560015	SOTUVER DA 2022-2/11	451 121	416 888	780 439	1,25%
TN0006060016	STAR	32 556	4 628 630	5 343 970	8,55%
TN0007440019	TELNET HOLDING	253 100	2 110 779	1 934 949	3,09%
TN0007270010	TPR	808 900	3 244 203	3 301 930	5,28%
TN0003900107	UIB	64 174	1 411 999	1 527 470	2,44%
TN0007720014	UNIMED	305 600	2 770 586	2 175 872	3,48%
	Bons de Trésor Assimilables		8 103 805	8 557 976	13,69%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	770	726 033	780 624	1,25%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	230	221 513	228 821	0,37%
TN0008000796	BTA 26 JANVIER 2028 7.5%	290	265 060	284 905	0,46%
TN0008000796	BTA 26 JANVIER 2028 7.5%	460	419 980	451 918	0,72%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	590	585 752	611 414	0,98%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	600	561 780	603 391	0,96%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	130	123 461	131 636	0,21%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	400	373 480	405 922	0,65%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	700	645 400	707 143	1,13%
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	161	146 703	155 194	0,25%
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	600	543 000	578 364	0,92%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	600	558 360	620 730	0,99%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	2 640	2 383 920	2 418 803	3,87%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	150	135 450	137 432	0,22%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	300	288 450	308 082	0,49%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	130	125 463	133 598	0,21%
	TOTAL		59 858 467	61 902 988	98,99%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêt</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>nets</u>	<u>latentes</u>	<u>décembre</u>	<u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	61 889 424	396 476	1 977 238	64 263 138	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	11 351 970			11 351 970	
Bon de Trésor Assimilables	3 021 383			3 021 383	
Cessions de l'exercice					
Actions	(10 952 651)			(10 952 651)	(274 072)
Bon de Trésor Assimilables	(5 451 659)			(5 451 659)	52 671
Variation des plus ou moins value					
potentielles sur portefeuille titres					
			(184 421)	(184 421)	
Variation des Intérêts courus nets					
		(144 772)		(144 772)	
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	59 858 467	251 704	1 792 817	61 902 988	(221 401)

Note 5 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 106.948 contre D : 1.061.154 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Vente de titres à encaisser	106 947	1 061 154
Autres	1	-
Total	<u>106 948</u>	<u>1 061 154</u>

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 91.888 contre D : 94.108 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	74 963	80 631
Rémunération du dépositaire	16 925	13 477
Total	<u>91 888</u>	<u>94 108</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 289.001 contre D : 741.438 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	5 250	5 646
Retenues à la source	8 525	7 400
Solde des souscriptions rachats de la dernière journée	41 891	10 560
Achat de titres à décaisser	211 824	697 158
Honoraires du commissaire aux comptes	20 067	19 720
Autres	1 444	954
Total	<u>289 001</u>	<u>741 438</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	62 879 485
Nombre de parts	424 991
Nombre de copropriétaires	2 106

Souscriptions réalisées

Montant	24 572 639
Nombre de parts émises	166 082
Nombre de copropriétaires nouveaux	821

Rachats effectués

Montant	(26 354 016)
Nombre de parts rachetées	(178 122)
Nombre de copropriétaires sortants	(689)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(184 421)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(221 401)
Régularisation des sommes non distribuables	(86 345)
Frais de négociation de titres	(97 948)

Capital au 31-12-2022

Montant	60 507 993
Nombre de parts	412 951
Nombre de copropriétaires	2 238

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 3.042.407 contre D : 3.424.191 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	Année 2022	Année 2021
<u>Dividendes</u>		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	2 485 766	2 747 543
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des BTA	556 641	676 648
TOTAL	3 042 407	3 424 191

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à D : 947.259 contre D : 1.095.623 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	874 393	1 011 344
Rémunération du dépositaire	72 866	84 279
Total	947 259	1 095 623

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 80.189 contre D : 91.689 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	61 227	70 821
Honoraires du commissaire aux comptes	17 974	19 916
Autres	988	952
Total	80 189	91 689

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	7,367	8,057	3,211	5,433	4,695
Charges de gestion des placements	(2,294)	(2,578)	(2,060)	(2,144)	(2,137)
Revenus net des placements	<u>5,074</u>	<u>5,479</u>	<u>1,150</u>	<u>3,288</u>	<u>2,558</u>
Autres charges	(0,194)	(0,216)	(0,171)	(0,164)	(0,185)
Résultat d'exploitation (1)	<u>4,879</u>	<u>5,263</u>	<u>0,979</u>	<u>3,125</u>	<u>2,373</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,024	(0,730)	0,022	0,385	0,358
Sommes distribuables de l'exercice	<u>4,904</u>	<u>4,533</u>	<u>1,001</u>	<u>3,510</u>	<u>2,731</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,447)	12,274	(6,337)	(7,953)	1,562
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,536)	(2,665)	(2,503)	(1,700)	2,434
Frais de négociation de titres	(0,237)	(0,125)	(0,172)	(0,186)	(0,281)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>(1,220)</u>	<u>9,485</u>	<u>(9,011)</u>	<u>(9,840)</u>	<u>3,715</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>3,659</u>	<u>14,748</u>	<u>(8,032)</u>	<u>(6,715)</u>	<u>6,088</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(1,220)</u>	<u>9,485</u>	<u>(9,011)</u>	<u>(9,840)</u>	<u>3,715</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,209)	(1,168)	(0,886)	1,498	4,771
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(1,429)</u>	<u>8,317</u>	<u>(9,897)</u>	<u>11,338</u>	<u>8,486</u>
Distribution des dividendes	<u>4,533</u>	<u>1,001</u>	<u>3,510</u>	<u>2,731</u>	<u>4,174</u>
Valeur liquidative	151,431	152,488	140,639	153,045	163,604
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,510%	1,548%	1,547%	1,547%	1,548%
Autres charges / actif net moyen	0,128%	0,130%	0,128%	0,118%	0,134%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,227%	3,162%	0,735%	2,255%	1,719%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP "BIAT – EPARGNE ACTIONS" est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La "BIAT" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, et réglée mensuellement à terme échu.

"A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS a remplacé ""BIAT CAPITAL"" en tant que distributeur des titres du fonds et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de ""BIAT CAPITAL"" par ""TUNISIE VALEURS"".

La commission de distribution revenant à TUNISIE VALEURS, est prise en charge par le gestionnaire."